Envoyé en préfecture le 07/05/2025
Reçu en préfecture le 07/05/2025
Publié le 07 MAI 2025
ID : 001-210103602-20250506-2025_21-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 06 mai 2025

En exercice : 17

L'an deux mille vingt-cinq et le six mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 12

Votants : 16

Présents : Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

Absents excusés : Loïc CHRISTIN (procuration à Frédéric LEGER), Claude MOREIRA (procuration à Fabien JACQUET), Adeline SIBELLE (procuration à Michel BRULHART), Laurent IMBERTI (procuration à Jean-Pierre DEMORNEX)

Absent non excusé : Leila MANET

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2025_21 - Objet : Demande de subvention au titre de la contractualisation avec le Département de l'Ain dans le cadre des travaux d'aménagement d'une voie verte.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un projet d'aménagement d'une voie verte pourrait voir le jour en 2026 entre la limite communale de Thoiry et la rue du Bourg.

Monsieur le Maire précise que cette opération est susceptible d'être éligible au dispositif « Ain, Terre de vélo » mis en place par le Département de l'Ain dans le cadre de la contractualisation et présente le plan de financement prévisionnel suivant :

- Ain, Terre de vélo : 28 800,00 €
- DETR (40%) : 142 869,00 €
- Fonds propres : 185 503,50 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à 14 voix contre 2 voix :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de prévoir cette dépense au budget 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention dans le cadre de la contractualisation avec le Département de l'Ain – dispositif « équipements de proximité des communes » auprès des services compétents ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents et à exécuter la présente décision.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

MAIRIE de St-JEAN-de-GONVILLE (Ain)

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT